

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : S.A. THOMAS & PIRON Bâtiment rue du Fort d'Andoy, 5 à 5100 Wierde.

Le terrain concerné est situé rue du Berger à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 348 C.

Le projet consiste en : Construction d'un immeuble de treize appartements et aménagement de ses abords (au sein du projet immobilier "Les jardins du Stimont") - lot 2, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande s'écarte des prescriptions du plan communal du Stimont, devenu Schéma d'Orientation Local (SOL) et du permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- Non-respect des limites de la zone de bâtisse (débordement de 11 m' en sous-sol),
- Hauteur Sous Gouttière du volume principal > 8.50 m' (9.68 m' à compter du niv. 0.00 du rez),
- Profondeur volume principal > 12 m (16 m'),
- Aménagements en soutènements et modification du relief du sol dans la zone de parc public,
- Murs de soutènement prévus en gabions,
- Hauteur Sous Gouttière du volume secondaire non inférieure de 20% de la Hauteur Sous Gouttière du volume principal (« boîte blanche façade Ouest),
- Toiture en retrait, façade Est,
- Lucarne non courbe avec joues latérales en zinc,
- Toitures terrasses accessibles sur la totalité de leur superficie,
- Occupation de la parcelle > 40%,
- Eléments architecturaux en saillie en surplomb < à 4.50 m par rapport au domaine public.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve les **lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 02/01/2018 au 16/01/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/01/2018 au 16/01/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 12 décembre 2017.